

La place du juge dans la plaidoirie

Bâtonnier Pierre-Olivier Sur

10 mars 2017

Introduction

Les premiers intervenants à cette table ronde, principalement des magistrats, se sont, à l'invitation du Président Jean-Michel Hayat, mis à la place de l'avocat pour proposer une façon de plaider.

Permettez-moi de faire le chemin inverse et de me mettre à la place du juge !

Qu'attend le juge pénal de la plaidoirie ?

Le Président André Potocki vient de le dire : « *Que par sa plaidoirie, l'avocat soit le **producteur de la décision de Justice** !* »

1. Un exercice question-réponse, empruntée au modèle accusatoire.
C'est la plaidoirie devant le juge d'instruction, le JLD et pendant la phase d'instruction devant les juridictions de fond...
2. Une démonstration juridique, de procédure pénale.
C'est la plaidoirie sur les nullités devant la chambre de l'instruction et *in limine litis*, voire les QPC...
3. Autre chose...
Mais quoi ?

- Pour Jean-Marc Varaut, « *l'étrave d'un bateau dans la mer* »
Donc une voie, une force, une esthétique (« *Dans le beau est le vrai* », Sénèque)
- La preuve par l'exorde de la plaidoirie de Thierry Lévy dans l'affaire Elf :
« *Se pencher une dernière fois sur le dossier, pour en ramasser quelque chose : trois pièces...* »
- Ainsi, pour le meilleur ou le pire, Olivier Schnerb enseignait aux jeunes avocats :
« *Quand vous serez de bons avocats, vous réussirez à démontrer que deux et deux font quatre, puis, quand vous serez de grands avocats, vous plaiderez que deux et deux font trois, ou dix...* »

Je vois dans la salle le scepticisme monter... mais, c'est pourtant ce qu'attendent les magistrats, par exemple dans une affaire d'euthanasie, où l'avocat doit les aider à rendre une décision *contra legem*.

Si « *plaider c'est convaincre* » (Cicéron), comment y parvenir ?

L'éloquence a évidemment beaucoup évolué.

Je voudrais présenter l'aspect le plus original de cette évolution : la féminisation du Barreau.

Lorsque les hommes étaient majoritaires au Barreau, l'éloquence relevait d'un exercice emprunté aux « mâles dominants ». Des effets de manches, des coups de théâtre, une voix de stentor, jusqu'à la limite du grotesque... pour un passage en force : « *Un jour, on jugera les juges* » hurlaient Tixier ou Isorni. Et les avocates imitaient ce mauvais travers de leurs confrères masculins...

Maintenant que les femmes sont majoritaires au Barreau, l'éloquence s'est féminisée : on plaide moins fort, plus en nuances, en respect, pour non plus un passage en force, mais une prise en charge d'humanité par l'empathie. Et les hommes révèlent ainsi une part du meilleur d'eux-mêmes, leur féminité. C'est l'exorde de Françoise Cotta aux Assises qui devient un modèle : « *Je m'appelle Mouloud, j'ai 18 ans, j'ai le Sida...* »

Bâtonnier Pierre-Olivier Sur